



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

associations des pupilles de l'enseignement public

Question écrite n° 73649

## Texte de la question

M. Kléber Mesquida souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les baisses consécutives de la subvention accordée à la fédération des PEP (pupilles de l'enseignement public). Après une baisse de 10 % en 2003, puis une seconde de 7 % amorcée en 2005, la fédération s'inquiète pour la continuité de ses missions. La fédération demande l'annulation de cette seconde baisse de subvention et souhaite retrouver l'intégralité des 140 postes d'enseignants qualifiés coordonnateurs de son action de complémentarité avec l'école. Aussi, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour assurer et soutenir dans les meilleures conditions ces associations au service d'enfants très fragilisés.

## Texte de la réponse

Le nouveau mode d'exécution du budget de l'État induit par la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) ne permet plus de reconduire des dispositions antérieures, et notamment la mise à disposition d'agents publics. Ces nouvelles dispositions entreront en vigueur à la rentrée 2006. Pour autant, l'association des pupilles de l'enseignement public recevra en lieu et place des mises à disposition une subvention d'un montant équivalent à leur rémunération.

## Données clés

**Auteur :** [M. Kléber Mesquida](#)

**Circonscription :** Hérault (5<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 73649

**Rubrique :** Associations

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 septembre 2005, page 8641

**Réponse publiée le :** 11 octobre 2005, page 9494